

Indispensable retour à la décentralisation

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Indispensable retour à la décentralisation. Le magazine des maires et présidents d'EPCI, Union des maires de Seine-et-Marne et des présidents d'intercommunalité, 2009, pp.12. halshs-02389786

HAL Id: halshs-02389786

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02389786>

Submitted on 2 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INDISPENSABLE RETOUR A LA DECENTRALISATION



Interview

Un entretien avec le Recteur **Gérard-François Dumont**, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, Président de la revue *Population & Avenir* et Auteur notamment du livre *Les territoires français : diagnostic et gouvernance* (Armand Colin).

* Paris <https://www.population-et-avenir.com>
gerard-francois.dumont@wanadoo.fr



Après des années de recentralisation, quels sont les enjeux d'un nouvel acte de décentralisation pour les communes ?

Gérard-François Dumont : L'enjeu d'un nouvel acte de décentralisation est considérable car en dépend à la fois l'avenir de la France et de la démocratie. D'une part, pour marcher vers l'avenir, la France aujourd'hui mal en point (endettement massif, déficit continu du commerce extérieur...) a besoin, pour réussir, de marcher sur deux jambes. La première tient à la politique macroéconomique et chacun est libre de son jugement sur celle conduite par nos dirigeants. La seconde jambe tient à la dynamique des territoires dont la réussite est impérative, ce qui suppose de simplifier considérablement les réglementations pour faciliter leurs initiatives. D'autre part, la France vient de connaître dix années de réformes territoriales qui, croyant au « big is beautiful », ont fait ombrage à la proximité et éloigné les lieux de décisions des populations, qui éprouvent des difficultés à s'identifier et à s'investir pleinement dans leur territoire. Un nouvel acte de décentralisation doit permettre de retrouver l'indispensable proximité pour une démocratie vivante.

Améliorer l'action publique à travers un nouvel acte de décentralisation est-il possible sans un retour à l'autonomie financière des communes ?

G.-F. D. : Depuis la fin des années 1990, de nombreuses décisions ont consisté à réduire l'autonomie financière des communes, d'où ce paradoxe. Avant la décentralisation, en 1970, hormis les emprunts, trois quarts des ressources financières des communes venaient de leur fiscalité propre et un quart des dotations de l'État. Au fil de la suppression de nombreuses recettes locales signifiant un processus continu de recentralisation, de la part salaire de la taxe professionnelle à la fin des années 1990 à celle programmée de la taxe d'habitation, l'État est devenu le premier contribuable local. Le lien entre le citoyen-électeur et ses élus locaux, qui leur imposait une double responsabilité de justifier le montant des impôts locaux et de comprendre (ou de critiquer) ce montant, s'est fortement distendu. Depuis 2018, notamment avec le mécanisme

de ce qui est appelé les « contrats » État-Collectivités 2018, qui ne sont d'ailleurs pas juridiquement des contrats, les élus connaissent une sorte de mise sous tutelle financière non justifiée compte tenu des règles générales précautionneuses qui s'appliquent aux finances des collectivités territoriales. Ces dernières doivent d'abord rendre des comptes à l'État avant même leurs électeurs. Pourtant, les communes ont besoin de citoyens actifs pour agir en faveur du bien commun de leur territoire et de leur population. Ceci suppose un réel retour à l'autonomie financière des communes.

Comment préserver la citoyenneté dans l'organisation territoriale, notamment depuis la suppression de la TH, la montée en puissance des intercommunalités... ?

G.-F. D. : Le contexte créé par les lois territoriales des années 2010 n'est pas favorable à l'exercice de la citoyenneté et, ceci, à tous les niveaux. Ainsi, le mouvement des gilets jaunes a été d'autant plus important que leurs élus locaux n'avaient pas le pouvoir de leur apporter des réponses sur les questions touchant aux services publics locaux de l'État, aux limitations de vitesse... A une autre échelle, il faut constater, dans nombre d'intercommunalités, un relatif absentéisme des conseillers communautaires considérant que leur voix n'est guère entendue ou, tout simplement, qu'il n'est guère répondu à leurs simples demandes d'information, tandis que des conseillers municipaux s'interrogent sur des décisions prises à une échelle plus élevée et qui semblent parfois incohérente par rapport à la réalité communale. La loi Notre et, plus encore, ses circulaires d'application, est dans une logique de supracommunauté et non d'intercommunalité. Il faut donc assouplir considérablement cette loi qui doit fournir un cadre général laissant les intercommunalités s'organiser en fonction de leurs réalités géographiques, historiques, culturelles, économiques et sociales. Cela permettra beaucoup plus aisément de retrouver le sens de la citoyenneté grâce à des intercommunalités gouvernant selon une méthode de subsidiarité, c'est-à-dire exerçant ses responsabilités à chaque fois qu'une réponse commune est plus efficace qu'une action directe par les communes.

